

Relevé des décisions du Conseil Municipal du 30 Juin 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 30 Juin 2022 à 19 heures en son lieu ordinaire sous la présidence de Pierre BOUTTEMY, Maire.

Après avoir validé le compte rendu de la réunion du 6 Avril 2022, les élus ont pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de ses délégations et après consultation de plusieurs entreprises :

- Illuminations de Noël confiées à l'Entreprise Eiffage Energie Système pour 3 ans
- Remplacement de la porte principale des ateliers municipaux attribué à l'Entreprise l'Art du Fer
- Remplacement d'une armoire réfrigérée attribuée à Henri DEHONDT

Ont été notamment adoptés à l'unanimité :

1) Les Tarifs applicables au 1/9/2022 pour le restaurant scolaire et la garderie. Malgré une inflation constatée de 5,2 % les élus ont décidé une augmentation limitée à 3 %. Le prix du repas pour le premier enfant d'une famille fréquentant de manière assidue est de 3,09 €.

Ce tarif passe à 2,83 € pour le deuxième enfant.

Pour la garderie, le tarif par séance sera de 1,96 €. Il a été rappelé que les tarifs ont été bloqués pour la période de 2 ans touchée par la pandémie.

2) La prolongation du délai d'exécution de 3 ans de l'Agenda d'Accessibilité programmée pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) permettant de poursuivre des travaux d'aménagement.

3) La prolongation par avenant d'un an de la lettre d'intention pour une promesse de bail emphytéotique en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque Chemin de la Butte. Disposition permettant au SIROM (ancien exploitant de la décharge) d'établir et d'obtenir les pièces administratives préfectorales manquantes.

4) La demande de versement par la CCHF du solde du fonds de concours de 37 644 € pour les travaux de l'Eglise

5) La demande d'une subvention de 2936 € auprès de la DRAC pour la restauration des registres d'Etat-Civil.

6) Le maintien de la publication des actes réglementaires par affichage en Mairie

Au niveau des informations et questions diverses les points suivants ont été évoqués et/ou débattus :

a) L'aménagement d'un accès et d'un parking à l'arrière de la Maison Médicale réservé aux professionnels et à la patientèle. Réalisation prévue au printemps 2023.

b) L'installation par Orange sur son terrain d'une antenne de téléphonie mobile accueillant également Free à l'angle de la RD 403 et de la VC 6 (Haeghe Meulen Straëte)

c) La réalisation des travaux d'aménagement du carrefour du Kortem-Tap (Intersection des RD 403 et RD 110 en 2023) par le Département. Dossier engagé en 2011.

Les élus ont été invités à réfléchir pour le mois de Septembre :

- à la réalisation d'une Maison Assistantes Maternelles (MAM) en raison de la diminution importante des Assistances Maternelles à domicile.

- au souhait manifesté par l'USW de la transformation d'un terrain de football en revêtement synthétique.